



DECLARATION DE CONFORMITE ALIMENTAIRE

La société APLIFIL – située Zone Industrielle de l'Arquerie – 27270 Broglie, représentée par son Président Monsieur Jean-François MEYER, certifie que :

1. L'ensemble des produits acier inoxydable électro-polis *livrés actuellement*
CLAI-208124-IP: GCLAIE 630*510 51 FILS PIED 100/120 INOX POLI

Ont été évalués et sont conformes aux exigences des dispositions suivantes :

- Arrêté du 13 janvier 1976 relatif aux matériaux et objets en aciers inoxydables au contact des denrées alimentaires
- Règlement 1935/2004/CE du 27/10/2004 (et des textes le modifiant) concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

2. Les produits délivrés à **AP SERVICES** après la signature de cette déclaration de conformité, satisferont à cette même réglementation.

Fait à Broglie, le **03/01/2023**

Signature :

Monsieur Jean-François Meyer

APLIFIL®

Z.I. de l'Arquerie
27270 BROGLIE (FRANCE)
Tél : +33 (0)2 32 44 68 33
Fax : +33 (0)2 32 44 92 00
<http://www.aplifil.fr>

S.A.S. AU CAPITAL DE 811 500 €
RCS PONT AUDEMER 331 269 183
TVA : FR 75 331 269 183
CODE APE 287Q



Système de
management
ISO 9001:2015

www.tuv.com
ID 9108629904